

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ  
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 658-2026 - RÈGLEMENT RÉGISSANT  
L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

**PRENEZ AVIS DE CE QUI SUIT :**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement numéro 658-2026 - Règlement régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Que ce projet contient une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée :

Que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption du règlement à sa séance ordinaire du 03 mars 2026, du projet de règlement portant le numéro 658-2026, tiendra une assemblée de consultation publique, le **lundi 30 mars 2026**, à compter de **18 h 00**, à la salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville, sise au 137 route 132 Ouest, Percé, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

- Que l'objet du règlement est de prévoir des normes et des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Percé afin d'en empêcher le dépérissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure.

Le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le maire présidera une assemblée de consultation publique au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 137, route 132 ouest, Percé, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 00 à 12 h et sur le site Internet de la ville de Percé.

Donné à Percé, ce treizième jour du mois de mars deux mille vingt-six.

  
\_\_\_\_\_  
Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 13 mars 2026, entre 08 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 mars 2026.

\_\_\_\_\_  
Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim